

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt juillet deux mil vingt à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Fabrice DALINO, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 13 juillet 2020

PRESENTS :

Les Adjoints au Maire :

Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC – RICHOUX.

Messieurs BERTRAND – BOURGOGNON – GUILLOUET – JOSTE.

Les Conseillers municipaux :

Mesdames BIRLOUET – CANOVAS – CHAUVIN-SEMPEY – DAVID – HUET – LE BAIL-POUTREL – METENS (*arrivée à 20h31*) – PELLETIER.

Messieurs DUFFE – FIERDEHAICHE – GAUTHIER – LE BRAS – TILLARD.

PROCURATIONS :

M. ANDRIMANDIMBY a donné procuration à MME FAUCHOUX,
MME ANDRIMANDIMBY a donné procuration à MME LE GUELLEC,
M. DESSAUGE a donné procuration à MME HÉRITAGE,
MME GRELIER a donné procuration à MME CHAUVIN-SEMPEY,
MME LE PALLEC a donné procuration à M. LE MAIRE,
M. NEDELEC a donné procuration à M. BOURGOGNON,
M THIRION a donné procuration à MME DAVID.

SECRETAIRE: Madame BIRLOUET Violette

TH/LT/20-118

TARIFS MUNICIPAUX 2020-2021

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU le décret N°2017-509 du 7 avril 2017 relatif au relèvement du seuil de recouvrement à 15 € ;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir annuellement les tarifs des services municipaux facturés aux usagers ;

CONSIDÉRANT les données statistiques établies par l'INSEE en matière d'indices à la consommation (Indice d'ensemble, denrées alimentaires, électricité, eau, gaz...) ;

CONSIDÉRANT que les tarifs, selon leur champ d'action, peuvent présenter des dates de prise d'effet différentes ;

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le

ID : 035-213501885-20200720-20_118-DE

Après avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 contre (Mmes DAVID, GRELIER, CHAUVIN-SEMPEY et MM. TILLARD et THIRION), le Conseil Municipal :

- **FIXE** les taux des taxes, redevances et tarifs municipaux tels que présentés en annexe à la présente délibération,
- **APPROUVE** la proposition de gratuité pour la première journée de mise à disposition de la salle du Confluent au secteur associatif montfortais et aux groupes scolaires montfortais et la modification de l'annexe tarifaire en conséquence.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le Percepteur.

**Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations,
Fabrice DALINO,
Maire.**

